

## Adresses des Comités centraux (suite).

- CHINE. — Croix-Rouge chinoise, 856, Sinza Road, *Shanghai*.
- COLOMBIE. — Croix-Rouge colombienne, Carrera 8a n° 13-19, *Bogota*.
- COSTA-RICA. — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5. Sur., *San José*.
- CUBA. — Croix-Rouge cubaine, Ignacio Agramonte y av. de Bélgica, *La Havane*.
- DANEMARK. — Croix-Rouge danoise, Puggaardsgade, 2, Mezz. *Copenhague*, K.
- DANTZIG. — Croix-Rouge de Dantzig, Neugarten, 12-16, *Dantzig*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — Croix-Rouge dominicaine, Calle J. R. Luna (Ens. Arv.), *Ciudad Trujillo*.
- ÉGYPTÉ. — Croissant-Rouge égyptien, avenue de la Reine-Nazli, 34, *Le Caire*.
- ÉQUATEUR. — Croix-Rouge équatorienne, Avenida Colombia, 118, *Quito*.
- ESPAGNE. — Croix-Rouge espagnole, Calle del Cisne, 18, *Madrid*. Assemblée centrale de la Croix-Rouge à *Burgos*.
- ESTONIE. — Croix-Rouge estonienne, Niguliste tan, 12, *Tallinn (Reval)*.
- ÉTATS-UNIS. — Croix-Rouge américaine (The American Red Cross), National Headquarters, *Washington, D.C.*
- ÉTHIOPIE. — Voir circulaire 326.
- FINLANDE. — Croix-Rouge de Finlande, 16, Annegatan, *Helsingfors*.
- FRANCE. — Croix-Rouge française, rue François-I<sup>er</sup>, 21, *Paris*, 8<sup>e</sup>.
- GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE DU NORD. — Croix-Rouge britannique (British Red Cross Society), 14, Grosvenor Crescent, *London, S.W.I.*
- GRÈCE. — Croix-Rouge hellénique, rue Solon, 39, *Athènes*.
- GUATÉMALA. — Croix-Rouge guatémaltèque, 4<sup>a</sup> Calle Oriente, n° 64, *Guatemala*.
- HAÏTI. — Croix-Rouge haïtienne, rue Férrou, *Port-au-Prince*.
- HONGRIE. — Croix-Rouge hongroise, Baross utca 15, *Budapest*, VIII.
- INDE. — Croix-Rouge de l'Inde (Indian Red Cross Society), 20 Talkatora Road, *New-Delhi*.
- IRAK. — Croissant-Rouge de l'Irak, *Bagdad*.
- IRAN. — Lion et Soleil-Rouges de l'Iran, *Téhéran*.
- ISLANDE. — Croix-Rouge islandaise, *Reykjavik*.
- ITALIE. — Croix-Rouge italienne, via Toscana, 12, *Rome* (25).
- JAPON. — Croix-Rouge du Japon, 5 Shiba Park, *Tokio*.
- LETTONIE. — Croix-Rouge lettone, Skolas ielā, 1, *Riga*.
- LITHUANIE. — Croix-Rouge lithuanienne, Kestucio g-vė 8, *Kaunas*.
- LUXEMBOURG. — Croix-Rouge luxembourgeoise, 65, boul. de la Pétrusse, *Luxembourg*.
- MEXIQUE. — Croix-Rouge mexicaine, Esq. Durango y Monterrey, Col. Roma, *Mexico, D.F.*
- NICARAGUA. — Croix-Rouge du Nicaragua, *Managua*.
- NORVÈGE. — Croix-Rouge de Norvège, Bankplassen, 1, III, *Oslo*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE. — Croix-Rouge néo-zélandaise, 61, Dixon Street, *Wellington*.
- N. Z.
- PANAMA. — Croix-Rouge de Panama, *Panama*.
- PARAGUAY. — Croix-Rouge paraguayenne, Avenida España, 505, *Assomption*.
- \* PAYS-BAS. — Croix-Rouge néerlandaise, Princessegracht, 27, *La Haye*
- PÉROU. — Croix-rouge péruvienne, La Colmena, n°s 215-219, Casilla Postal n° 1534, *Lima*.
- POLOGNE. — Croix-Rouge polonaise, rue Kredytowa, 9, *Varsovie*.
- PORTUGAL. — Croix-Rouge portugaise, Palacio da Rocha do Conde d'Obidos, *Lisbonne*.
- ROUMANIE. — Croix-Rouge roumaine, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- SALVADOR. — Croix-Rouge de Salvador, 3a Calle Poniente, 21, *San Salvador*.
- SIAM. — Croix-Rouge siamoise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- SUÈDE. — Croix-Rouge suédoise (Svenska Röda Korset), Artillerigatan, 6, *Stockholm*, 14.
- SUISSE. — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse, 8, *Berne*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE. — Croix-Rouge tchécoslovaque, Neklanova ul., 34, *Prague VI*.
- TURQUIE. — Croissant-Rouge turc, Yenichéhir, *Ankara*.
- \*\* U.R.S.S. (Union des républiques soviétiques socialistes). Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., rue Kouibichev, 12, *Moscou*.
- URUGUAY. — Croix-Rouge uruguayenne, Calle 18 de Julio n° 2338, *Montevideo*.
- VÉNÉZUELA. — Croix-Rouge vénézuélienne, Hospital de la Cruz Roja, avenida Este, *Caracas*.
- YOUgosLAVIE. — Croix-Rouge yougoslave, Simina ulica 19, *Beograd*.

\* Branche : Croix-Rouge des Indes néerlandaises, Djamboelaan 15, *Batavia-Centrum (Java)*.

\*\* Membres de l'Alliance  
 Croix-Rouge arménienne, *Erivan*.  
 Croissant-Rouge de l'Azerbaïdjan, Naberejnaja Goubareva, 61, *Bakou*.  
 Croix-Rouge géorgienne, 15, rue Krylov, *Tiflis*.  
 Croix-Rouge russe (R.S.F.S.R.), rue Kouibichev, 12, *Moscou*.  
 Croix-Rouge de la Russie Blanche, Pervomaïskaja, 7, *Minsh*.  
 Croissant-Rouge du Tadjikistan, Komsomolskaja, 35, *Stalinabad*.  
 Croissant-Rouge du Turkménistan, Tekinskaja, 6, *Achabad*.  
 Croix-Rouge ukrainienne, Pouchkinskaja, 30, *Kiev*.  
 Croissant-Rouge du Kirghizistan, Kirgizstanskaja, 37, *Tachkent*.

# Sommaire du Bulletin

T. LXIX, N° 430

JUIN 1938

- Comité international.** — Action de la Croix-Rouge en Espagne (348<sup>e</sup> circulaire), 553. — XVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, 565.
- Ligue.** — Bulletin de la Ligue, 565.
- Afrique du Sud.** — Nouveau don pour les victimes du conflit sino-japonais, 566.
- Allemagne.** — Loi sur la protection des armoiries de la Confédération suisse, 567. — Décret sur les mesures transitoires visant à compléter la loi sur la protection des armoiries de la Confédération suisse et à en assurer l'exécution, 568.
- Belgique.** — La Croix-Rouge du Congo en 1937, 569.
- Danemark.** — Loi du 31 mars 1937 sur la concurrence déloyale, 569. — Code pénal militaire du 7 mai 1937, 570.
- Espagne.** — Action de la Croix-Rouge en Espagne, 570.
- Finlande.** — Loi du 27 janvier 1933 pour la protection de certains emblèmes et signes, employés notamment dans les soins internationaux aux malades, 571.
- France.** — Présidence générale de l'Union des femmes de France, 572.
- Grande-Bretagne.** — XVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, 573.
- Islande.** — Activité de la Croix-Rouge islandaise en 1936, 573.
- Mexique.** — Don de la Croix-Rouge mexicaine pour les victimes du conflit sino-japonais, 575.
- Norvège.** — Loi n° 6 du 1<sup>er</sup> février 1936, modifiant la loi du 2 juillet 1910 sur les marques, signes et noms commerciaux illégaux, 575.
- Nouvelle-Zélande.** — Conseil mixte de l'Ordre de St-Jean et de la Croix-Rouge néo-zélandaise, 576.
- Pologne.** — Loi du 8 janvier 1938, sur la protection du nom et du signe de la Croix-Rouge, ainsi que de l'emblème de la Confédération suisse, 576.
- Suisse.** — La Croix-Rouge suisse en 1937, 578.
- Uruguay.** — Semaine de la Croix-Rouge uruguayenne, 580.

---

*La Revue internationale de la Croix-Rouge, Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, paraît à la fin de chaque mois.*

*Direction :* M. Bernard Bouvier, M. Paul-E. Martin, M. Georges Wagnière, membres du Comité international.

*Rédaction :* M. Etienne Clouzot, M. Henri Reverdin, membres du Secrétariat du Comité international.

Prix, franco, un an : Fr. 20.— Le numéro : Fr. 2.—

*Rédaction et Administration :* 122, rue de Lausanne, Genève.

Téléphone : 29.164 et 29.165. — Adresse télégr. : Intercroixrouge.